

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 10 novembre 2025 à 19h, à la salle des loisirs sise au 130 rue Principale.

Sont présents :

- Monsieur le conseiller Robin Cardin
- Monsieur le conseiller Michaël Drapeau
- Monsieur le conseiller Bernard Martel
- Madame la conseillère Ginette Laliberté
- Monsieur le conseiller Alexandre Bisailon
- Madame la conseillère Karine Trahan

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Laval.

Est également présent, monsieur Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier.

2025-11-283 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu d’ouvrir cette séance à 19h02.

Adoptée.

2. MOT DE LA MAIRESSE

2025-11-284 3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. MOT DE LA MAIRESSE**
- 3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Approbation des dépenses autorisées
 - 5.2 Approbation des factures à payer
 - 5.3 Nomination maire suppléant
 - 5.4 Autorisation travaux informatiques
 - 5.5 Autorisation de changer de fournisseur pour le téléphone et l’internet
 - 5.6 Autorisation de dépenses – fête de Noël
 - 5.7 Assurances Collectives 2026
 - 5.8 Banque d’heures services juridiques 2026
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Présentation et dépôt du rapport incendie – octobre 2025
 - 6.2 Autorisation des dépenses relatives à la soirée reconnaissance du Service incendie
- 7. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**
 - 7.1 Présentation et dépôt du rapport des travaux publics – octobre 2025
 - 7.2 Adoption du règlement 331 interdisant la circulation lourde sur les chemins municipaux
 - 7.3 Autorisation de paiement décompte progressif numéro 2 projet de trottoirs
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Contrat 2026 pour mini-usines
- 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 9.1 Nomination de la présidence du Comité Consultatif d’Urbanisme
 - 9.2 Autorisation de la participation de l’inspectrice à la journée organisée par la COMBEQ
 - 9.3 Banque d’heures en urbanisme 2026
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1 Présentation et dépôt du rapport de la bibliothèque– octobre 2025
- 11. COMMUNICATIONS DIVERSES**
- 12. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu,

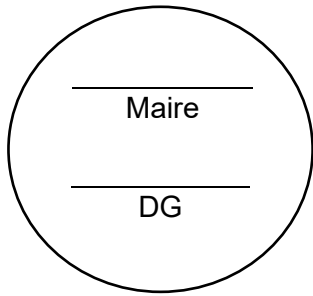
Que l’ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

2025-11-285 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2025.

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu,
Que le procès-verbal du mois d'octobre 2025 soit adopté tel que rédigé.
Adoptée

2025-11-286 5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Approbation des dépenses autorisées

La liste des comptes payés au cours du mois d'octobre a été remise aux élues/élus;

Il est proposé par monsieur Robin Cardin et résolu

D'adopter la liste des comptes du mois d'octobre 2025 au montant de **43 053,79\$**.

Adoptée

2025-11-287 5.2 Approbation des factures à payer

La liste des factures à payer pour le mois d'octobre a été remise aux élues/élus;

Il est proposé par monsieur Michaël Drapeau et résolu

D'adopter la liste des factures à payer du mois d'octobre au montant de **223 278,31\$**

Adoptée.

2025-11-288 5.3 Poste de maire suppléant

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

De nommer monsieur Bernard Martel à titre de maire suppléant, du 10 novembre 2025 au 1^{er} novembre 2027.

Adoptée.

2025-11-289 5.4 Autorisation de travaux informatiques

Attendu que les ordinateurs actuellement utilisés à la municipalité ne permettent plus la mise à jour vers le système d'exploitation Windows 11;

Attendu que le maintien de Windows 10 au-delà de la période de soutien de Microsoft présente des enjeux de sécurité importants pour la protection des données et la fiabilité des opérations municipales;

Attendu que le Conseil souhaite limiter les coûts associés à cette mise à niveau en privilégiant l'achat d'équipements informatiques reconditionnés plutôt que neufs;

Attendu que les ordinateurs libérés lors de cette mise à niveau seront remis à la bibliothèque municipale afin de soutenir l'accès à la technologie pour la population;

Il est proposé par monsieur Robin Cardin et résolu

D'autoriser la réalisation des travaux informatiques nécessaires à la mise à niveau des postes de travail municipaux vers le système d'exploitation Windows 11;

Le contrat est octroyé à Kreasoft au montant de 2769,95\$ + taxes

La présente résolution constitue le contrat liant la Municipalité de Durham-Sud et Kreasoft.

Adoptée.

2025-11-290 5.5 Autorisation de changer de fournisseur pour le téléphone et l'internet

Attendu que les équipements de Bell Canada ont été installés le 14 juillet 2025;

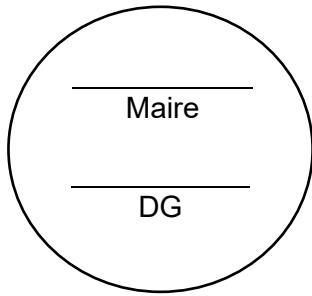
Attendu que la Municipalité a connu des difficultés récurrentes avec sa ligne téléphonique principale depuis cette installation;

Attendu que malgré de nombreux appels logés auprès de Bell Canada, l'entreprise s'est avérée incapable d'identifier et de corriger le problème de ligne;

Attendu que la situation nuit au bon fonctionnement administratif et à la qualité du service aux citoyens;

Il est proposé par monsieur Michaël Drapeau et résolu,

D'autoriser la Municipalité à mettre fin au contrat avec Bell Canada;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

De mandater la direction générale à effectuer les démarches nécessaires auprès de Bell Canada, incluant, s'il y a lieu, le paiement des frais d'annulation ou toute autre mesure légale appropriée;

De transférer les services téléphoniques et Internet municipaux de l'Hôtel-de-ville chez Cooptel;

D'opter pour le contrat de 36 mois proposé selon la soumission envoyée le 30 octobre 2025;

D'autoriser la dépense relative à la nouvelle installation IP, incluant le remplacement des appareils téléphoniques incompatibles avec la technologie IP ;

Adoptée à la majorité (5/6)

2025-11-291 5.6 Autorisation de dépense pour la fête de Noël

Attendu que la fête de Noël permet de reconnaître l'engagement, le travail et la collaboration du personnel municipal et des élus tout au long de l'année;

Attendu que cette activité contribue à consolider les liens entre les employés, favorisant un climat de travail harmonieux et la collaboration interservices;

Attendu que les activités de reconnaissance favorisent la motivation et le sentiment d'appartenance à l'organisation, ce qui se répercute positivement sur la qualité des services offerts aux citoyens;

Attendu que la fête comprendra un repas fourni par Helen's Catering à Richmond ainsi que l'achat de cadeaux provenant de la campagne de financement du partenaire 12-18 soutenant ainsi une cause locale;

Il est proposé monsieur Bernard Martel et résolu

D'autoriser la tenue de la fête de Noël municipale organisée par la Municipalité de Durham-Sud;

D'autoriser une dépense maximale de 1 500 \$ pour la réalisation de l'activité, incluant le repas et les cadeaux.

Adoptée.

2025-11-292 5.7 Assurances Collectives 2026

Attendu que conformément au *Code municipal* et la Solution UMQ, la municipalité de Durham Sud et le conseil souhaite autoriser son adhésion au regroupement en assurances collectives de l'UMQ pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2028;

Attendu que Mallette actuaires Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ;

Attendu que Beneva s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la municipalité de Durham-Sud souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires Inc. en conséquence;

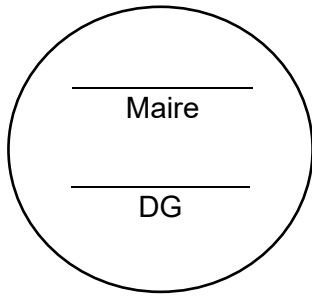
Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

Que le Conseil confirme par les présentes son adhésion au regroupement en assurances collectives de l'UMQ ses employés;

Que l'adhésion au regroupement soit d'une durée maximale de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2030;

Que la Municipalité de Durham-Sud mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

Que la Municipalité de Durham-Sud s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par Durham-Sud durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc., dont la Municipalité de Durham-Sud joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

Que la Municipalité de Durham-Sud s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société Beneva à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adoptée.

2025-11-293 5.8 Autorisation banque d'heures services juridiques 2026

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud a reçu, le 19 août 2025, l'offre de services juridiques pour l'année 2026 du cabinet Cain Lamarre SENCRL, représenté par Me Sarah Cain ;

Attendu que cette offre comporte notamment :

- Une banque d'heures à taux réduit de 15 heures pour un montant forfaitaire de 3 375 \$ (plus TPS/TVQ et frais administratifs de 7,5%), soit un taux horaire effectif de 225 \$ pour les 15 premières heures ;
- Cette banque peut être utilisée pour tout service de consultation générale (avis juridiques, règlements, résolutions, consultations téléphoniques, etc.), à l'exclusion des dossiers judiciaires ;
- Les frais administratifs de 7,5 % incluent tous les frais d'impression, photocopies, télécommunication, messagerie et outils technologiques ;

Attendu que, en cas de non-souscription à la banque d'heures, les services seraient facturés aux taux horaires réguliers (de 150 \$ à 375 \$/h selon le professionnel) ;

Attendu que l'offre inclut également :

- Une rencontre annuelle au coût forfaitaire de 400 \$ (taxes, kilométrage et débours en sus) ;
- Deux formations municipales gratuites offertes à l'automne ;
- Un service de recouvrement de créances municipales (détails en annexe) ;

Attendu que le cabinet Cain Lamarre SENCRL détient une attestation valide de l'Autorité des marchés publics (AMP), dispensant la Municipalité de toute déclaration d'intégrité supplémentaire ;

Attendu que le conseil municipal reconnaît la compétence, la disponibilité et la qualité des services rendus par Cain Lamarre au cours des années précédentes ;

Attendu que la souscription à la banque d'heures à taux réduit représente une économie substantielle et garantit un accès prioritaire à des conseils juridiques spécialisés en droit municipal ;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu

D'accepter l'offre de services juridiques 2026 présentée par Cain Lamarre SENCRL en date du 19 août 2025, incluant la banque d'heures à taux réduit de 15 heures pour un montant forfaitaire de 3 375 \$ (plus TPS/TVQ et frais administratifs de 7,5 %) ;

D'autoriser la souscription à la rencontre annuelle au coût de 400 \$ (taxes, kilométrage et débours en sus) ;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Dominic Alexandre, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette entente, y compris les bons de commande et avenants.

Adoptée

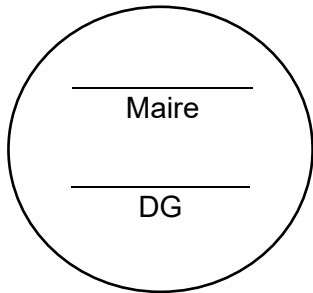
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport du directeur service incendie du mois d'octobre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le Conseil le rapport du directeur du service incendie du mois d'octobre 2025.

Le Service Incendie de Durham-sud et Lefebvre est sorti 8 fois en octobre; une fois localement, trois fois en entraide et 4 fois en assistance à Drummondville. Ils ont été présents lors de l'Halloween, fait une visite en milieu scolaire et reçus trois nouvelles candidatures de pompiers à temps partiel.

Le Conseil en a été informé.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

2025-11-294 6.2 Autorisation des dépenses relatives à la soirée reconnaissance du Service incendie

Attendu que les pompiers à temps partiel jouent un rôle essentiel dans la sécurité et la protection des citoyens, en répondant aux urgences 24 h/24, souvent en plus de leur emploi principal;

Attendu que la municipalité reconnaît l'importance de valoriser l'engagement, le dévouement et la disponibilité de ces bénévoles, qui consacrent temps, énergie et expertise pour protéger la communauté;

Attendu que la reconnaissance contribue à la motivation et à la fidélisation des pompiers à temps partiel, assurant la continuité et la qualité du service incendie;

Attendu que cette année, messieurs Gaston Manseau et Benoit Noël franchiront l'étape remarquable des 40 ans de service, ce qui illustre un engagement exceptionnel envers la communauté et mérite d'être souligné publiquement;

Attendu que des gestes de reconnaissance formels renforcent le sentiment d'appartenance et la fierté professionnelle de l'ensemble du corps de pompiers.

Il est proposé monsieur Robin Cardin et résolu

De reconnaître officiellement le travail et l'engagement des pompiers à temps partiel de la Municipalité de Durham-Sud;

De féliciter particulièrement messieurs Gaston Manseau et Benoit Noël pour les 40 années de service et leur dévouement exceptionnel;

D'autoriser une dépense de 1400\$ afin d'organiser une cérémonie à cet effet.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Rapport du responsable des travaux publics du mois d'octobre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le Conseil le rapport du responsable des travaux publics du mois d'octobre 2025.

En octobre nous avons creusé des fossés : 11^e rang, 12^e rang, réparations pavage, scellement de fissures, marquage des chemins asphaltés, hivernisé nos équipements d'été et commencé à préparer les équipements d'hiver.

Le Conseil en a été informé.

7.2 Adoption du règlement 331 interdisant la circulation lourde sur les chemins municipaux

L'adoption du présent règlement est reportée à la séance du mois de décembre 2025.

2025-11-295 7.3 Autorisation de paiement décompte progressif numéro 2 projet de trottoirs

Attendu que le dépôt du projet de confection de trottoirs a été réalisé en vertu du Programme d'aide financière du Fonds de la Sécurité routière ;

Attendu que les travaux de la phase 2 sont maintenant complétés et conformes aux exigences du devis.

Il est proposé par monsieur Alexandre Bisaillon et résolu :

D'autoriser le paiement final (décompte #2) au montant de 9590.94\$ +tx à l'entrepreneur Pavages Maska Inc.

Adoptée.

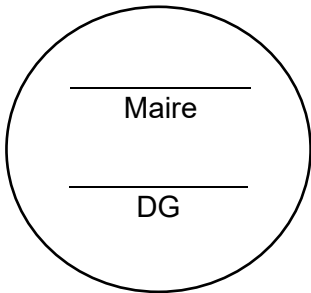
8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2025-11-296 8.1 Attribution du contrat d'entretien des mini-usines 2026-2027

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud doit assurer l'entretien régulier de ses mini-usines de traitement des eaux usées, incluant l'inspection des biotours et le graissage des équipements ;

Attendu que ces entretiens doivent avoir lieu deux fois par année en avril et octobre;

Attendu qu'une soumission a été reçue le 14 octobre 2025 de l'entreprise S.O.S Pompes Pièces Expert, pour la réalisation des inspections 2026 et 2027 réparties comme suit :



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE

Main-d'œuvre 2026 : 16 h à 85,00 \$ / h =	1 360 \$
Main-d'œuvre 2027 : 16 h à 90.00 \$ / h =	1 440 \$
Transport (4 déplacements) : 4 × 125.00 \$ =	500 \$
Sous-total :	3 300 \$ + taxes

Attendu que l'entreprise S.O.S Pompes Pièces Expert possède l'expertise requise, détient un numéro RBQ valide (5618-2405-01) et a démontré sa fiabilité dans l'exécution de ces travaux en 2025;

Attendu que le prix suggéré par S.O.S Pompes Pièces Expert pour 2026 est égal au prix payé en 2025;

Attendu que la rédaction des contrats des mini-usines annuellement est chronophage pour le personnel administratif et pour les citoyens.

Il est proposé par monsieur Michaël Drapeau et résolu,

D'accepter la soumission n° 2213 datée du 14 octobre 2025 présentée par S.O.S Pompes Pièces Expert pour l'exécution des inspections des mini-usines, incluant l'inspection des biotours, graissage et déplacements, pour un montant total de 3 300 + taxes;

De signer et d'établir le contrat d'entretien avec les propriétaires de mini-usines pour les deux prochaines années 2026-2027.

Que la présente résolution constitue le contrat entre la Municipalité et S.O.S Pompes Pièces Expert ;
Adoptée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-11-297 9.1 Nomination de la présidence du Comité Consultatif d'Urbanisme

Considérant qu'il y a lieu de nommer les membres du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) selon le Règlement 240-1 régissant la formation et le fonctionnement du CCU;

Considérant que l'article 6-DURÉE DU MANDAT du Règlement mentionne que la - *La durée du mandat des membres (résidents et élus) est de deux (2) ans. Le mandat est renouvelable et révocable en tout temps sur résolution du Conseil;*

Considérant qu'un cours obligatoire devra être suivi par tous les membres du CCU;

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu,

De nommer madame Karine Trahan, présidente du Comité Consultatif d'Urbanisme, et monsieur Alexandre Bisailon, comme président substitut du Comité Consultatif d'Urbanisme à la Municipalité de Durham-Sud en date du 10 novembre 2025, et ce jusqu'au mois de novembre 2027 inclusivement;

La présente résolution abroge toute autre résolution de nomination des membres du CCU adoptée précédemment.

Adoptée.

2025-11-298 9.2 Autorisation d'inscription de l'Inspectrice à la journée organisée par le COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec)

Attendu qu'une journée de conférences Combeq aura lieu le 13 novembre 2025 à Drummondville;

Attendu que cette rencontre permettra à notre inspectrice d'être au fait des changements récents dans plusieurs réglementations provinciales.

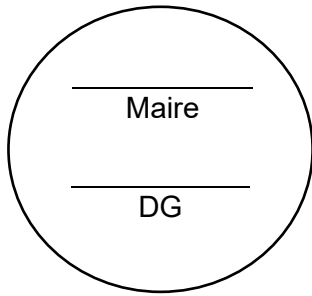
Attendu que les frais seront divisés entre les municipalités concernées dans l'entente par le partage d'une ressource en inspection, soit Durham-Sud et Saint-Edmond-de-Grantham puisque Saint-Félix-de-Kingsey paye déjà l'inscription de leur inspectrice à temps plein;

Attendu que cette rencontre est gratuite pour les membres de la COMBEQ;

Il est proposé par monsieur Robin Cardin et résolu

D'autoriser l'inspectrice en bâtiment en environnement, Mme Hélène Ménard, à assister à cette journée de formation et d'autoriser le remboursement des frais suivants sous présentation de preuves justificatives.;

Déplacement :	58 km x 2 x 0.55 \$ = 63\$
Stationnement :	À confirmer
Heures régulières :	À confirmer



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

De diviser ces frais entre les deux municipalités : Saint-Edmond-de-Grantham et Durham-Sud par l'entremise de l'entente en Inspection – FRR Volet 4.

Adoptée.

2025-11-299 9.3 Acceptation de la banque d'heures de services professionnels en urbanisme pour 2026

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud a reçu, en date du 20 octobre 2025, une offre de services professionnels en urbanisme pour l'année 2026 de la firme Service Conseil en Urbanisme (SCU), représentée par M. Marc-Antoine Côté, urbaniste, membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (permis n° 1232) ;

Attendu que cette offre propose une banque d'heures d'un montant maximal de 5 000 \$ (plus taxes applicables et frais de déplacement) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, soit environ 42 heures de services professionnels au taux horaire de 120 \$ / heure ;

Attendu que les services couverts incluent, notamment :

- L'assistance à l'inspecteur municipal et à la direction générale en matière d'application des règlements d'urbanisme ;
- La participation à des réunions du conseil ou du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
- La rédaction de projets d'amendements réglementaires et d'avis urbanistiques ;
- L'animation d'assemblées de consultation et l'accompagnement dans les procédures d'adoption ;
- La mise à jour des versions administratives des règlements ;

Attendu que les honoraires facturés pour les neuf premiers mois de 2025 totalisent environ 2 400 \$ sur une banque annuelle de 5 000 \$, démontrant que ce montant est suffisant pour répondre aux besoins récurrents de la Municipalité ;

Attendu que cette banque d'heures ne constitue pas un engagement ferme de dépenser la totalité du montant, mais garantit la disponibilité d'un urbaniste expérimenté et à jour dans ses formations continues ;

Attendu que le conseil municipal reconnaît l'expertise de M. Côté et la qualité des services rendus au cours des années précédentes ;

Il est proposé par monsieur Alexandre Bisailon et résolu,

D'accepter l'offre de services professionnels en urbanisme soumise par Service Conseil en Urbanisme (SCU) pour l'année 2026, telle que décrite dans la lettre datée du 20 octobre 2025 ;

D'autoriser la création d'une banque d'heures d'un montant maximal de 5 000 \$ (plus TVQ/TPS et frais de déplacement à 0,70 \$ / km) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 ;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Dominic Alexandre, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette entente, incluant tout avenant en cas de dépassement après entente mutuelle.

Adoptée.

10 LOISIRS ET CULTURE

2025-11-300 10.1 Rapport du responsable de la bibliothèque du mois d'octobre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le Conseil le rapport du responsable de la bibliothèque pour le mois d'octobre 2025.

En octobre, il y a eu 6 événements à la bibliothèque ; du mois d'août au mois d'octobre 702 documents ont été prêtés et que 60% des personnes empruntant des livres sont des enfants ;

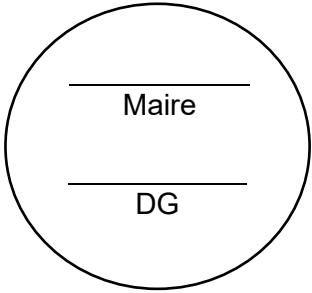
Le Conseil en a été informé.

11. COMMUNICATIONS DIVERSES

12. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

2025-11-301 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu
De lever la séance ordinaire du conseil à 20h11

Madame Sylvie Laval
Mairesse

monsieur Dominic Alexandre
Directeur général et Greffier-trésorier